



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**RAPPORT DE PRESENTATION AVENANT 1**

**EXE11**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**VILLE DE MERVILLE**  
57, Place de la Libération  
59660 MERVILLE  
☎ : 03 28 48 20 22  
Courriel : [khennon@ville-merville.fr](mailto:khennon@ville-merville.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

- Le titulaire s'est présenté seul :
- Le titulaire est un groupement d'entreprises : *(Cocher la case correspondante.)*
- conjoint                      OU                       solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : *(Cocher la case correspondante.)*

- NON                      OU                       OUI

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
API RESTAURATION 6, Rue de la Pointe ZI A 59113 SECLIN Siret : 47718101000031 Tél 03.20.62.92.00	

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

Accord cadre à bons de commande ayant pour objet la gestion, la confection de repas en liaison directe et chaude, pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le personnel communal, le multi-accueil et en liaison froide pour les repas à domicile, pour la Ville de Merville

**D - Economie générale du marché public ou de l'accord-cadre.**

- Référence du marché public : Marché PAG2022001
- Un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de MERVILLE a été constitué pour la passation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres. Le coordonnateur du groupement est la Ville de MERVILLE.

Procédure de passation choisie : La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles R 2123-1 3°, R 2123-4 du Code de la Commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les montants maximums par membre du groupement sont les suivants :

Montant maximum HT annuel	Dont pour la restauration scolaire	Dont pour le CCAS	Dont pour le centre social Stéphane HESSEL
300 000,00 €	150 000,00€	93 000,00 €	57 000,00€

- Date d'attribution du marché public : 30 mai 2022
- Instance d'attribution du marché public ou de l'accord-cadre : commission restreinte
- Date de notification du marché public : 14 juin 2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois
- Code CPV principal : 55523100-3  
55320000-9  
55521100-9

- Nombre et objet des tranches conditionnelles prévues :

**Sans objet**

## E - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par l'avenant :

L'accord cadre à bons de commande concerne la gestion, la confection de repas en liaison directe et chaude pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le personnel communal, le multi-accueil en liaison directe et chaude, en liaison froide pour les repas à domicile.

Les menus varient en fonction de la typologie des clients concernés et les exigences particulières du présent CCTP.

6 types de grammages différents sont prévus :

- enfants des crèches (de 18 mois à – 4 ans) (repas A1)
- enfants des écoles maternelles (repas A2) ;
- enfants des écoles primaires (repas A3) ;
- + de 11 ans (A4)
- encadrants (A5)
- adultes (A6) ;
- personnes âgées (B = portage à domicile et C = Résidence Les Recollectines)

Cette modification de marché concerne les repas portés à la Résidence Les Recollectines. Il convient de procéder à une modification du tarif sur les lignes 17 et 18 des repas C. Celles-ci seront au même tarif que les lignes 17 et 18 des repas B, soit 4,14 € HT. En effet, des boissons étaient inclus dans les menus mais n'ont jamais été livrées, il est demandé de les enlever de ces menus.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

## F - Procédure de conclusion de l'avenant.

- Date de signature de l'avenant par le titulaire du marché public ou de l'accord-c
- Date d'avis de la commission d'appel d'offres (le cas échéant.) :
- Date de signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice :
- Notification au titulaire prévue par voie électronique :  NON OU  OUI

**G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A MERVILLE, le 11.04.2023

Le Maire,  
Joël DUYCK

  


The seal is circular with a blue border. Inside the border, the text 'MAIRIE DE MERVILLE' is written at the top and '89860' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a shield, flanked by two lions. The seal is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 059-215904004-20230406-2023D045-DE